

# Règlement location de la salle "Les Crêtes Rouges"

Mme MOREAU Carole, propriétaire de la salle des Crêtes Rouges, fixe le règlement de la location comme suit :

La salle ne sera louée à des mineurs que sur présentation d'une autorisation des parents qui s'engageront à couvrir les détériorations qui pourraient se produire.

La remise des clefs s'effectuera le Vendredi. (Merci de compter au minimum 45 min pour l'inventaire)

La vérification de la salle et de la vaisselle se fera le Lundi.

Les occupants de la salle doivent, avant de remettre les clefs :

- Rendre la vaisselle et les ustensiles de cuisine propres et correspondant au nombre réserve
- Nettoyer le matériel de cuisine : frigo, gazinière et four dans les moindres recoins
- Laver le sol de la salle, nettoyer tables et chaises
- Nettoyer les toilettes et éventuellement les murs si besoin
- Vérifier la propreté de la cour : mégots, détritrus et éventuels oublis, pas de chewing-gum sur le macadam

## **INTERDICTION**

- De fumer, décret N°2006-1386 du 15 Novembre 2006 ; fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif
- Il est strictement interdit d'accrocher, de mettre punaises, scotch, pâte à fixer sur les boiseries, peintures ou spots et plafonds
- D'introduire et utiliser dans l'enceinte et dans la cour des pétards, fumigènes et feux d'artifice
- D'utiliser les locaux à des fins auxquels ils ne sont pas normalement loués
- De procéder à des modifications sur les installations existantes
- De bloquer les issues de secours
- De faire sortir du matériel
- D'utiliser des confettis et des bombes de serpent

## **ATTENTION**

Des poubelles sont à votre disposition, il vous est demandé de respecter le tri sélectif.

- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés (sacs fournis par l'organisateur)
- Un supplément sera demandé au locataire en cas de vaisselle cassée

## **TARIFS**

*Habitants de la commune :*

Sans chauffage : 250,00 € / Avec chauffage : 300,00 €

*Extérieurs de la commune :*

Sans chauffage : 300,00 € / Avec chauffage : 350,00€

La moitié du montant de la location vous sera demandé le jour de la réservation : une caution de 200,00 € sera fixée et exigée le jour de la remise des clés.

Cette caution sera rendue si aucune détérioration du matériel et des locaux ne sera constatée et si la vaisselle est rendue propre.

12,00 € est le montant à régler par employeur et par heure de travail dans le cas où la salle, la vaisselle et la cour ne seraient pas rendues propres.

## **SÉCURITÉ/BRUITS**

-Dans un souci de bon respect du voisinage vis-à-vis du bruit, il est recommandé de ne pas faire aller trop fort la musique à partir de 22 heures et de ne pas vous servir du klaxon en repartant au matin et ne pas faire de gros démarrages dans la cour.

-La responsabilité des associations/organisateur sera engagée en cas d'accident, de bagarre ou de dégradation.

N'oubliez pas de contacter une assurance à responsabilité civile.

Un parking est à votre disposition, juste derrière la salle d'environ 40 places, le restant des personnes pourront se garer le long de la route à l'extérieur.

Le corps de ferme n'appartient pas à la cour des Crêtes Rouges, il est interdit de s'y introduire, d'approcher de trop près les bêtes, de monter dans les ballots de paille et d'approcher avec vos cigarettes.

Veillez surveiller vos enfants pour que tout se passe pour le mieux, merci.

*Mme MOREAU Carole,  
Salle des Crêtes Rouges*

*Le locataire,  
(Signature, date , mention "lu et approuvé")*